



CLASSIQUES  
GARNIER

« Résumés », in BODÉ (Gérard), LEMBRÉ (Stéphane), THIVEND (Marianne) (dir.),  
*Une formation au travail pour tous ? La loi Astier, un projet pour le XX<sup>e</sup> siècle*,  
p. 407-412

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-13038-3.p.0407](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-13038-3.p.0407)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2022. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## RÉSUMÉS

Stéphane LEMBRÉ et Marianne THIVEND, « Introduction »

L'étude de l'élaboration, des dispositions et des effets de la loi Astier s'inscrit à la rencontre de l'histoire de l'éducation et de l'histoire du travail. Grâce à des questionnements transversaux grâce aux jeux d'échelles, à la réflexion sur les temporalités et à la grille de lecture du genre, il s'agit de comprendre, malgré les difficultés de son application, la portée d'une loi qui impose pour la première fois en France, pour les jeunes filles et garçons, une formation après l'école primaire.

Gérard BODÉ, « La France et l'enseignement technique en 1900. L'Exposition universelle internationale comme miroir des établissements français de formation professionnelle technique »

Les rapports du jury international de l'exposition universelle de Paris de 1900 dessinent un état des lieux des établissements d'enseignement technique agricole, industriel et commercial en France au moment où s'amorcent les débats qui vont aboutir au projet Dubief de 1905. Complétés par ceux des ministères de l'Instruction publique, de la Marine ou des Travaux publics qui ont leurs propres écoles, ces documents racontent « ce que doit être » l'enseignement technique aux yeux des pouvoirs publics.

Stéphane LEMBRÉ, « La loi Astier, acteurs, débats et enjeux (1905-1919) »

Votée le 25 juillet 1919 sans opposition à la Chambre des députés, alors qu'elle était discutée depuis 1905, la loi relative à l'organisation de l'enseignement technique industriel et commercial, dite loi Astier, est décrite comme la « charte » de l'enseignement technique. Au lendemain de la guerre de 1914-1918, elle offre un repère simple aux politiques menées. Retracer la naissance de la loi, les conditions de sa rédaction et de son vote, ne suppose en rien que son adoption ait été inéluctable.

Guy BRUCY, « La loi Astier... et après ? »

Dans la mise en œuvre de la loi Astier, les résistances opposées aux cours professionnels et au CAP par l'artisanat contrastent avec les secteurs les plus dynamiques de l'industrie aux conceptions proches de celles de la direction de l'enseignement technique. La diffusion d'un apprentissage « méthodique et complet », le besoin de stabiliser la valeur prédictive du CAP, sa reconnaissance par les conventions collectives et la prééminence du rôle de l'État, conduisent à une métamorphose de la loi.

Cédric PERRIN, « De la loi Astier à la loi Walter-Paulin. La naissance de l'apprentissage artisanal »

La mise en institutions de l'apprentissage artisanal au cours de l'entre-deux-guerres représente un moment majeur d'organisation pour l'enseignement professionnel et l'artisanat. L'apprentissage est au cœur des débats et l'une des principales compétences octroyées aux Chambres de métiers créées en 1925. Les artisans obtiennent leur propre organisation de l'apprentissage avec la loi Walter-Paulin de 1937, dont est restituée la genèse et la mise en œuvre.

Danièle FRABOULET, « Les organisations professionnelles de la métallurgie face à l'application de la loi Astier »

La pénurie de travailleurs qualifiés et la crise de l'apprentissage constituent un souci constant des métallurgistes dans une branche essentielle aux deux premières industrialisations. Compte tenu des enjeux financiers et sociaux et de sa volonté de laïcisation, l'État républicain s'implique alors de plus en plus, aux côtés de l'UIMM et de la Chambre syndicale des industries métallurgiques du Rhône. L'application de la loi Astier permet alors de cerner la position patronale sur la formation.

Antoine VERNET, « Le patronat métallurgique stéphanois et l'apprentissage ouvrier entre 1936 et 1949. Le choix renouvelé de la mise en école »

Dans les métiers de la mécanique, à côté d'une offre publique remarquable, le recours des employeurs aux écoles techniques privées illustre la recherche d'une pédagogie plus pratique ou d'une socialisation contrôlée de l'élite ouvrière.

La majeure partie du patronat métallurgique stéphanois bénéficie d'une offre qui ne l'engage pas directement dans la direction des écoles et profite des efforts entrepris par les municipalités ou les acteurs religieux.

Florent MONTAGNON, « L'école d'apprentissage de la Compagnie des omnibus et tramways de Lyon. Entre gestion du personnel et dynamiques du marché du travail internes (1946-1982) »

Dans un contexte de modernisation du réseau des transports publics urbains lyonnais lancée en 1945, la Compagnie des OTL décide en 1946 de créer une école d'apprentissage. L'histoire de cette école illustre l'engagement du patronat des grandes entreprises dans l'organisation et le financement de la formation professionnelle d'ouvriers. L'OTL a pu former son personnel en fonction de ses besoins quantitatifs et qualitatifs mais les usages de la formation par les ex-apprentis sont très variés.

André D. ROBERT et Yves VERNEUIL, « Les syndicats du personnel de l'enseignement technique dans le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle. Entre tensions catégorielles et synthèse d'identités professionnelles diverses »

L'Association amicale du personnel des écoles publiques d'enseignement technique et celle du personnel des ateliers des écoles publiques d'enseignement technique sont deux groupements corporatifs de l'enseignement technique, transformés en syndicat en 1925. Leur coexistence témoigne de l'opposition de deux identités professionnelles, et partant de projets professionnels distincts. Dans les années 1930, la rhétorique ouvriériste permet de gommer les différences entre les catégories de personnel.

Fabien KNITTEL, « La formation des jeunes rurales et la loi de 1918 organisant l'enseignement agricole »

La loi du 2 août 1918 forme le cadre réglementaire, la « charte » de l'enseignement public agricole. Dans son volet consacré à l'enseignement des filles, cette loi est un support privilégié pour la diffusion de l'idéologie agrarienne. Les stéréotypes quant aux rôles dans la famille rurale traditionnelle sont véhiculés par les enseignements ménagers où sont cantonnées les filles et femmes des milieux ruraux, à qui la reconnaissance des qualifications professionnelles est refusée.

Charles-Antoine WANECQ, « Des cours pour ambulancières à la formation des ambulanciers. La construction genrée des savoirs professionnels du *care* (1942-1973) »

Les premiers ambulanciers à recevoir une formation en France sont des femmes, à qui la Croix-Rouge délivre un diplôme à partir de 1942. Si ce système de formation se prolonge après-guerre, il ne touche qu'un nombre restreint de jeunes femmes. La pression des syndicats d'ambulanciers privés aboutit à la loi de 1970 qui encadre la création d'entreprises de transport sanitaire. Hors du cadre de la loi, la formation devient alors un enjeu essentiel des rapports entre associations et professionnels.

Maryse LOPEZ, « Former le travailleur de demain au milieu des années 1970. L'expérience du contrôle continu dans l'enseignement professionnel »

L'expérience de formation/certification par contrôle continu menée dans les années 1970 dans l'enseignement professionnel ravive une question qui traverse cet enseignement depuis ses origines et n'avait pas été abordée par la loi Astier : penser les contenus disciplinaires en lien avec le développement des connaissances professionnelles. Une discipline comme le français permet de comprendre comment la rencontre entre plusieurs mondes a conduit cette filière à interroger ses pratiques et ses contenus.

Nicolas DIVERT, « Les méandres du baccalauréat professionnel *Accompagnement, soins et services à la personne*. Un nouveau diplôme sanitaire et social de l'Éducation nationale »

Les spécialités dépourvues de baccalauréat professionnel paraissent singulières, comme dans le cas du secteur « sanitaire, social et médico-social ». Pour y remédier est créé en 2011 le baccalauréat professionnel *Accompagnement, soins et services à la personne*. Inscrit dans le domaine du *care*, ce nouveau diplôme a rencontré un public important mais apparaît peu légitime pour les branches professionnelles. La relation entre diplôme, qualification, emploi et reconnaissance se trouve ici interrogée.

Stéphane LEMBRÉ, « L'enseignement technique en Algérie coloniale face à la loi Astier (années 1900 – années 1950) »

La loi Astier prévoyait son application aux trois départements d'Algérie, ce qui fut envisagé à plusieurs reprises mais jamais véritablement concrétisé. À l'inverse, les années 1910 ont permis aux pouvoirs locaux de définir un projet d'essor de l'enseignement technique et professionnel susceptible de leur donner le contrôle de celui-ci. Les enjeux techniques, politiques et sociaux sont retracés en lien avec les réticences à l'industrialisation d'une économie largement agricole.

Sébastien-Akira ALIX, « Le *Smith-Hughes National Vocational Education Act* de 1917 et la promotion de l'enseignement professionnel aux États-Unis »

Avec l'adoption le 23 février 1917 de la loi Smith-Hughes sur l'enseignement professionnel national, les États-Unis instituent l'un des premiers programmes d'aide fédérale à l'éducation de leur histoire. Deux ans avant la loi Astier en France, cette législation constitue un important tournant dans l'histoire de l'enseignement professionnel outre-Atlantique. Ce chapitre analyse cette législation et ses effets, en soulignant la spécificité de la « *vocational education* » américaine.

Lorenzo BONOLI, « Un climat consensuel. Formation professionnelle et milieux syndicaux en Suisse entre 1880 et 1930 »

L'évolution de la formation professionnelle suisse est marquée par un climat consensuel entre les acteurs principaux du système : État, organisations professionnelles patronales et syndicats ouvriers. Les conditions d'émergence d'un tel climat sont expliquées par l'analyse de la position des milieux syndicaux qui, autour de 1900, soutiennent les initiatives patronales des arts et métiers en matière d'apprentissage.

Anna PELLEGRINO, « L'atelier et la fabrique. Apprentissage et formation professionnelle en Italie de l'unité nationale à la période fasciste : le cas de Florence »

La formation professionnelle et l'accès au marché du travail en Italie, à Florence, au début du XX<sup>e</sup> siècle, font écho aux réalisations françaises. Les filières

formelles et informelles, les circuits d'information, le capital social, le rôle des réseaux personnels et familiaux, des échanges interpersonnels façonnent l'accès à l'apprentissage, à la formation professionnelle et donc à un emploi, dans les secteurs de l'industrie et de l'artisanat.